

INTERPELLATION AU SUJET DES CAMERAS DE VIDEO-SURVEILLANCE EN VILLE DE NYON

Après les divers débats de notre Conseil au sujet de l'opportunité d'installer des caméras de vidéo-surveillance dans le domaine public à Nyon et l'élaboration d'un règlement garantissant, à peu près, la protection de la sphère privée, plus rien ne semble avancer pour ce qui est de l'installation de ces caméras, votées par le Conseil Communal.

Je m'étais toujours opposé, et je le suis toujours d'ailleurs, à ce que des yeux-espions truffent notre petite ville, mettant d'ailleurs en doute leur efficacité pour combattre les délits de menus fretins et les incivilités. J'avais soumis au Conseil une étude de la police londonienne qui allait dans le sens de mes arguments, bien mieux étoffés, je pense, que ceux qui avaient été mis en avant dans le préavis. Ceux-ci manquaient de travail en profondeur et se rangeaient à la dialectique erronée du postulat d'un membre de notre conseil.

Bien en a pris à la Municipalité de ralentir l'introduction de ces caméras de vidéo-surveillance en ville de Nyon, et en ce faisant d'économiser les sous des contribuables. Vous avez sans doute, comme tout un chacun, lu dans la presse récente que l'Exécutif de la Ville de Lucerne voulait démonter ces installations sur leur Place de la Gare, qui datent de 2008, leur bilan étant négatif suivant une étude indépendante. En les supprimant, la Municipalité lucernoise économiserait ainsi quelques 30,000 francs de frais d'entretien annuels.

Je suggère à la Municipalité, d'aller jusqu'au bout de son ralentissement et de préparer un nouveau préavis allant dans le sens de la non-installation définitive des caméras de vidéo-surveillance en ville de Nyon.

Jean Bischofberger
Nyon, le 1^{er} novembre 2012